



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada**

1713 Bedford Row  
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)  
B3J 1T3  
Nova Scotia  
Bid Fax: (902) 496-5016

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Containerized Hydraulic Boom Reels	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W0100-18J057/A	<b>Date</b> 2017-12-21
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W0100-18-J057	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$HAL-320-10298	
<b>File No. - N° de dossier</b> HAL-7-79131 (320)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-01-31</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Atlantic Standard Time AST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Browne, January	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hal320
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (902) 401-8687 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (902) 496-5016
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE SEE HEREIN HALIFAX NOVA SCOTIA B3K5X5 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique  
Acquisitions  
1713 Bedford Row  
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)  
B3J 1T3  
Nova Scot

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>2</b>
1.1 BESOIN .....	2
1.2 COMPTE RENDU .....	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX .....	2
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>2</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION .....	3
2.4 LOIS APPLICABLES .....	3
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>3</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	3
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>5</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	5
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>5</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	6
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	6
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>7</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	7
6.2 BESOIN .....	7
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	7
6.4 DURÉE DU CONTRAT .....	7
6.5 RESPONSABLES .....	8
6.6 PAIEMENT .....	9
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION .....	10
CANADA .....	10
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	10
6.9 LOIS APPLICABLES .....	10
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	10
<b>ANNEXE «A» .....</b>	<b>11</b>
ÉNONCÉ DES BESOIN .....	11
<b>ANNEXE A1 .....</b>	<b>13</b>
OBLIGATOIRE, ÉNONCÉ DES BESOINS TECHNIQUES (EBT) .....	13
<b>ANNEXE « B » .....</b>	<b>16</b>
BASE DE PAIEMENT .....	16
<b>ANNEXE « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS .....</b>	<b>17</b>
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	17
<b>ANNEXE « D » DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ.....</b>	<b>18</b>

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Besoin**

Obtenir dix (10) dévidoirs de barrage hydrauliques en conteneur.

### **1.2 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.3 Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC). »

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

#### **2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA***

B1000T	Condition du matériel - soumission	2014-06-26
--------	---------------------------------------	------------

## 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

**En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.**

## 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **(5) jours** civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur **Nouvelle-Écosse** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (\_\_1\_\_ copie papier)

Section II : Soumission financière (\_\_1\_\_ copie papier)

Section III : Attestations (\_\_1\_\_ copie papier)

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0100-18J057/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0100-18J057

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
HAL-7-79131

Id de l'acheteur - Buyer ID  
HAL320  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

#### **3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Vous trouverez à l'annexe A1, Énoncé des besoins techniques (EBT), les critères d'évaluation technique obligatoires visant les propositions techniques.

(A) Les critères décrits dans l'EBT serviront à établir les propositions qui respectent les exigences techniques obligatoires.

(B) Les propositions seront évaluées en fonction des critères exposés au tableau1, « Besoins obligatoires de l'EBT »; on attribuera à chaque exigence une note réussite ou échec.

(C) Pour chaque exigence obligatoire, l'entrepreneur doit indiquer en référence où dans sa proposition il démontre avoir respecté cette exigence.

(D) Après le PREMIER échec à un critère des « Besoins obligatoires de l'EBT », la proposition est jugée non conforme.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26)

### **4.2 Méthode de sélection**

#### **4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires**

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0100-18J057/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0100-18J057

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
HAL-7-79131

Id de l'acheteur - Buyer ID  
HAL320  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

## **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité – Formulaire de déclaration (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la Politique d'inadmissibilité et de suspension (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0100-18J057/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0100-18J057

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
HAL-7-79131

Id de l'acheteur - Buyer ID  
HAL320  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

**6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1 Conditions générales**

2010A (2016-04-04 ), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **6.4 Durée du contrat**

#### **6.4.1 Date de livraison**

Bien que la livraison soit demandée est le 31 mars 2018, la meilleure prestation de services qui pourraient être offerts est \_\_\_\_\_.

#### **6.4.2 Modalités de livraison**

Les biens doivent être livrés rendus droits acquittés, selon les Incoterms 2000 à :

CFB Halifax  
D57 (MEERO)  
2633 Provo Wallis Street,  
HALIFAX NS,  
B3K 5X5 CANADA



N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0100-18J057/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0100-18J057

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
HAL-7-79131

Id de l'acheteur - Buyer ID  
HAL320  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

### 6.4.3 Points de livraison

Les biens doivent être livrés rendus droits acquittés (DDP), selon les Incoterms 2000 à :

CFB Halifax  
D57 (MEERO)  
2633 Provo Wallis Street,  
HALIFAX NS,  
B3K 5X5 CANADA

## 6.5 Responsables

### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : January Browne  
Titre : Officier d'approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction : Services publics et Approvisionnement  
Adresse : 1713 Bedford Row  
Halifax, NS, B3J 3C9

Téléphone : 902-401-8687  
Télécopieur : 902-496-5016  
Courriel : [january.browne@pwgsc-tpsgc.gc.ca](mailto:january.browne@pwgsc-tpsgc.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
  
Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0100-18J057/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0100-18J057

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
HAL-7-79131

Id de l'acheteur - Buyer ID  
HAL320  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme dans l'annexe B, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C \_\_\_\_\_ (2017-08-17), Limite de prix

### 6.6.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12), Paiement unique

### 6.6.4 Clauses du *Guide des CCUA*

B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
G1005C	Assurance - aucune exigence particulière	2016-01-28

### 6.6.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat Visa ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

## 6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a. une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat;
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

DEPT OF NATIONAL DEFENCE MARITIME FORCES ATLANTIC CUSTOMER  
SERVICES DIVISION BUILDING D-206, 2ND FLOOR  
PO BOX 99000, STN FORCES HALIFAX NS B3K 5X5

## CANADA 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

## 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur **Nouvelle-Écosse** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe A1, Obligatoire, énoncé des besoins techniques (ebt)
- e) Annexe B, BASE DE PAIEMENT
- f) Annexe C, Instruments de paiement électronique
- g) Annexe D, Disposition relatives à l'intégrité
- h) la soumission de l'entrepreneur datée du \_\_\_\_\_

**ANNEXE « A »**

**ÉNONCÉ DES BESOIN**

**ÉNONCÉ DES TRAVAUX (EDT)**

<b>TITRE</b>	Dévidoirs de barrage hydrauliques en conteneur
<b>OBJECTIF</b>	Obtenir dix (10) dévidoirs de barrage hydrauliques en conteneur
<b>CONTEXTE</b>	<p>Le produit final doit être conteneurisé afin d'allonger le cycle de vie du groupe d'alimentation, du barrage et du dévidoir même. Le fait qu'il soit dans un conteneur devrait doubler le cycle de vie de ces composants. Le conteneur doit protéger les composants des impacts environnementaux comme ceux du soleil, de la neige, du gel et du sel.</p> <p>Le dévidoir de barrage hydraulique en conteneur doit être fait pour durer, pouvoir être transporté et pouvoir être utilisé en toute sécurité par les utilisateurs finaux. Les dévidoirs actuels ont plus de 25 ans, sont inutilisables, et les réparer ne serait pas efficace.</p>
Conteneur	<p>Quantité : 10 conteneurs certifiés pour le transport maritime.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Longueur : 20 pieds; hauteur : 8 pieds; largeur : 8 pieds</li> <li>-Le conteneur doit obligatoirement avoir deux (2) portes : une (1) qui donne accès au dévidoir et aux commandes sur la longueur du conteneur (le côté de 20 pi), et une (1) qui donne accès aux composants hydrauliques.</li> <li>- Le plancher du conteneur doit être en bois</li> <li>- Les conteneurs de 20 pieds doivent posséder une ventilation naturelle, soit 4 ouvertures d'au moins 8 pouces sur 8 pouces, dont deux (2) pratiquées sur des côtés opposés, une (1) sur la surface supérieure et une (1) sur le fond, tant pour garantir la circulation de l'air dans tout le conteneur qu'une protection contre les éléments.</li> <li>- les 10 conteneurs doivent être peints de la même couleur.</li> </ul>
dévidoir/cadre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le cadre doit être en acier</li> <li>- le dévidoir peut être fabriqué en tout métal de qualité commerciale</li> <li>- le dévidoir doit avoir une capacité de 1 600 pi (+/-100 pi) de barrage flottant à panneaux solides de 24 pouces</li> <li>- Nous n'avons pas besoin du barrage flottant dans le cadre de cet achat</li> <li>- le robinet de commande du dévidoir de barrage doit avoir des bras pivotants</li> <li>- le dévidoir doit avoir une capacité d'entreposage de 10 m<sup>3</sup> (ce qui correspond à environ 1 600 pi d'un barrage flottant à panneaux solides de 24 po)</li> <li>- le dévidoir doit avoir des passages de fourche et des points de levage intégrés et être doté de coins de conteneur</li> <li>- tient dans un conteneur maritime standard ISO de 20 pieds</li> </ul>
Moteur hydraulique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Force de traction (+/-) 5,6 kN; débit hydraulique 15 l/minimum; pression hydraulique 210 bar.</li> <li>- ensemble de boyau hydraulique de 10 mètres pour le dévidoir de barrage, muni d'un régulateur de charge (ensemble standard de boyau hydraulique : raccordement hydraulique rapide en 3 composants de</li> </ul>

	<p>3/8 po, TEMA 3821/3811 de 3/8 po).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- bloc d'alimentation hydraulique au diesel sur roues</li> <li>-puissance de fonctionnement du bloc d'alimentation : entre 9 et 11 HP.</li> </ul> <p>Moteur diesel à cylindre unique et refroidissement à l'air, monté dans un cadre amovible fabriqué en acier tubulaire solide.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-le bloc d'alimentation doit avoir une capacité de carburant d'au moins 5 litres</li> <li>- démarrage électrique avec démarrage de secours manuel. Un des circuits hydraulique doit être alimenté par la pompe hydraulique et pouvoir produire une pression de travail de 200 bar, à un débit d'huile hydraulique de 16 l/min. Muni de raccordement hydrauliques standards : TEMA 3821/3811 de 3/8 po.</li> <li>- le « robinet de commande du dévidoir de barrage » doit être muni de deux (2) télécommandes contrôlant le débit hydraulique variable du déploiement et de la récupération du dévidoir. Une des télécommandes doit être rattachée par un câble d'au moins 5 m de long, contrôler la vitesse de dévidage et le changement de direction, et avoir un bouton d'arrêt d'urgence.</li> <li>- roulements intérieurs renforcés en tungstène ou équivalent</li> <li>- doit pouvoir fonctionner à des températures comprises entre +35 et -35 degrés Celsius.</li> </ul>
Garantie	- Garantie de un (1) an

## ANNEXE A1

### Obligatoire, énoncé des besoins techniques (ebt)

Les soumissions seront évaluées par rapport aux exigences indiquées dans le tableau 1 ebt exigences obligatoires et attribuer une désignation de réussite ou d'échec. Une soumission conforme doivent réussir toutes les exigences de l'ebt pour être jugée conforme sur le plan technique.

**Pour chacune des exigences obligatoires énumérées dans le tableau 1, l'entrepreneur doit fournir une référence où y proposition il stipule qu'ils ont satisfait à l'exigence obligatoire.**

Une soumission conforme doivent réussir toutes les « exigences obligatoires » de l'ebt.

**Les soumissionnaires doivent remplir le tableau ci-dessous ou sera jugée non conforme.**

**Remarque : L'État n'a aucune obligation de demander des précisions sur les ou plusieurs offres ou la documentation technique à l'appui fournie. À défaut de quoi la proposition sera jugée non conforme et ne sera plus prise en considération.**

TABLEAU 1 Besoins obligatoires de l'EBT		
Élé- ment	Besoin	Document technique de référence et le numéro de page
	Conteneur	
1	-Quantité : 10 conteneurs certifiés pour le transport maritime. -Longueur : 20 pieds; hauteur : 8 pieds; largeur : 8 pieds	
2	-Le conteneur doit obligatoirement avoir deux (2) portes : une (1) qui donne accès au dévidoir et aux commandes sur la longueur du conteneur (le côté de 20 pi), et une (1) qui donne accès aux composants hydrauliques.	
3	- Le plancher du conteneur doit être en bois	
4	- Les conteneurs de 20 pieds doivent posséder une ventilation naturelle, soit 4 ouvertures d'au moins 8 pouces sur 8 pouces, dont deux (2) pratiquées sur des côtés opposés, une (1) sur la surface supérieure et une (1) sur le fond, tant pour garantir la circulation de l'air dans tout le conteneur qu'une protection contre les éléments.	
5	- les 10 conteneurs doivent être peints de la même couleur.	
	dévidoir/cadre	
6	- le cadre doit être en acier	

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0100-18J057/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0100-18J057

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
HAL-7-79131

Id de l'acheteur - Buyer ID  
HAL320  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7	- le dévidoir peut être fabriqué en tout métal de qualité commerciale	
8	- le dévidoir doit avoir une capacité de 1 600 pi (+/-100 pi) de barrage flottant à panneaux solides de 24 pouces	
9	- le robinet de commande du dévidoir de barrage doit avoir des bras pivotants	
10	- le dévidoir doit avoir une capacité d'entreposage de 10 m <sup>3</sup> (ce qui correspond à environ 1 600 pi d'un barrage flottant à panneaux solides de 24 po)	
11	- le dévidoir doit avoir des passages de fourche et des points de levage intégrés et être doté de coins de conteneur	
12	- tient dans un conteneur maritime standard ISO de 20 pieds	
	Moteur hydraulique	
13	- Force de traction (+/-) 5,6 kN; débit hydraulique 15 l/minimum; pression hydraulique 210 bar.	
14	- ensemble de boyau hydraulique de 10 mètres pour le dévidoir de barrage, muni d'un régulateur de charge (ensemble standard de boyau hydraulique : raccordement hydraulique rapide en 3 composants de 3/8 po, TEMA 3821/3811 de 3/8 po).	
15	- bloc d'alimentation hydraulique au diesel sur roues	
16	-puissance de fonctionnement du bloc d'alimentation : entre 9 et 11 HP. Moteur diesel à cylindre unique et refroidissement à l'air, monté dans un cadre amovible fabriqué en acier tubulaire solide.	
17	-le bloc d'alimentation doit avoir une capacité de carburant d'au moins 5 litres	

18	- démarrage électrique avec démarrage de secours manuel. Un des circuits hydraulique doit être alimenté par la pompe hydraulique et pouvoir produire une pression de travail de 200 bar, à un débit d'huile hydraulique de 16 l/min. Muni de raccordement hydrauliques standards : TEMA 3821/3811 de 3/8 po.	
19	- le « robinet de commande du dévidoir de barrage » doit être muni de deux (2) télécommandes contrôlant le débit hydraulique variable du déploiement et de la récupération du dévidoir. Une des télécommandes doit être rattachée par un câble d'au moins 5 m de long, contrôler la vitesse de dévidage et le changement de direction, et avoir un bouton d'arrêt d'urgence.	
20	- roulements intérieurs renforcés en tungstène ou équivalent	
21	- doit pouvoir fonctionner à des températures comprises entre +35 et -35 degrés Celsius.	



N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0100-18J057/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0100-18J057

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
HAL-7-79131

Id de l'acheteur - Buyer ID  
HAL320  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## ANNEXE « B »

### BASE DE PAIEMENT

Remarque : Les soumissionnaires doivent remplir le tableau d'établissement des prix indiquée ci-dessous. Une soumission incomplète (financières ou techniques) sera jugée non recevable et ne sera pas prise en considération pour la suite de l'évaluation.  
Les prix doivent être exprimés en dollars canadiens et incluent la livraison et tous les frais applicables à la destination finale a :

CFB Halifax  
D57 (MEERO)  
2633 Provo Wallis Street,  
HALIFAX NS,  
B3K 5X5 CANADA

Prix pour rendu droits acquittés (DDP) prix de lot ferme pour :

1. Approvisionnement
2. Livraison
3. 1 ans de garantie de service complet

Item#	Description	Unité de mesure	Quantité (a)	Prix unitaire (b)	Prix calculé (c) (axb= c)
1	Dévidoirs de barrage hydrauliques en conteneur	Each	10	\$	\$
	Prix évalué total (axb= c)				\$

Les taxes applicables en sus.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W0100-18J057/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0100-18J057

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
HAL-7-79131

Id de l'acheteur - Buyer ID  
HAL320  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS**

### **INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W0100-18J057/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W0100-18J057

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
HAL-7-79131

Id de l'acheteur - Buyer ID  
HAL320  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

**ANNEXE « D » DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ**

Le soumissionnaire doit soumettre avec leur soumission, avant la cloture des prix :

une liste complete des noms de toutes les personnes qui sont actuellement les administrateurs du soumissionnaire;

La raison sociale complete du fournisseur :

Fournisseur Address:\_\_\_\_\_

Fournisseur PBN:\_\_\_\_\_

Liste des administrateurs : Veuillez fournir une liste de noms de toutes les personnes actuellement au conseil d'administration de les administrateurs de la compagnie ci-dessus.

Conseil d'administration (nom et poste)

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---